

**Contribution à la consultation citoyenne lancée par le Président du Sénat :  
« Engagement républicain et sentiment d'appartenance à la nation »  
30 mars 2015**

Les Français mais aussi bon nombre d'Européens sont en plein malaise.

D'abord face à des évolutions qui leur échappent : dérives financières avec leurs conséquences en termes de forte augmentation du chômage, mondialisation généralisant la concurrence entre les sites de production, crise de l'Etat providence, nouvelle donne géopolitique mondiale, perte de puissance du continent après celle des Etats nations.

Face ensuite à la désacralisation de la politique : perte de crédibilité devant la diminution des marges de manœuvre, complexité de la décision, manque de vision de long terme qui conduit à un déficit de sens.

Face aussi à l'érosion d'un sentiment d'appartenance républicaine fondé sur des valeurs (liberté, égalité, fraternité) dont il convient d'interroger la pertinence dans le monde actuel et le potentiel pratique : sur le plan de la fraternité, la défiance a remplacé au sein de la société française le court interlude de la France « black blanc beur » de la coupe du monde de 1998 ; de son côté, le désir d'égalité renvoie à la question de la non-discrimination et de la solidarité, mais aussi de la fin des privilèges et des corporatismes dans une société de rentes qui engendre de multiples frustrations (voir le succès du livre de Thomas Piketty sur les inégalités) ; concernant la liberté, alors que nous avons eu le sentiment de redécouvrir la liberté comme puissant vecteur de lien social après les attentats des 7-9 janvier 2015 à Paris, qui ont porté atteinte à des principes clés de la démocratie libérale (liberté d'expression, liberté de la presse, liberté de conscience ainsi que le droit à la sûreté et à la sécurité), de nombreux citoyens font l'expérience concrète – notamment dans les banlieues - des menaces contre leurs libertés individuelles et notamment leur sécurité.

Face, enfin, à un déficit d'identité collective : manifestations de sociétés de plus en plus âgées qui expriment non seulement des craintes économiques mais aussi des craintes liées à la transformation d'un environnement dans lequel elles ne se reconnaissent plus nécessairement, notamment sous l'effet de l'immigration, ce qui explique l'importance renouvelée du thème de la place des religions et de l'exercice des cultes dans les sociétés européennes et notamment de la question de l'islam au sein de la société française comme dans d'autres sociétés européennes. Simultanément se pose la question de la place dans cette société vieillissante de la jeunesse, y compris celle issue de famille immigrée, qui fait face à des difficultés pour entrer sur le marché du travail, trouver son indépendance matérielle mais aussi satisfaire son besoin d'idéal face à une absence de projet mobilisateur.

Dans ce contexte, il est indispensable de réaffirmer les concepts, valeurs et principes de la démocratie libérale afin de pouvoir en faire comprendre à nouveau la pertinence pratique.

**1. La France, la République et la laïcité face à l'islam : clarifier les enjeux et repenser les termes du débat**

La question de l'islam est quasi existentielle en France en ce qu'elle touche à l'identité du pays. Mais, ce débat sur l'islam renvoie à de multiples interrogations : place du religieux ou

plus spécifiquement de l'islam dans la société française ; lien entre islam, immigration et démographie ; islam et crises au Moyen-Orient ; islam et « banlieue » ; conflit entre le fondamentalisme idéologique islamiste et l'islam laïc ; attraction du fondamentalisme (notamment pour la jeunesse) comme nouvelle idéologie mondialisée de rejet des sociétés occidentales au profit de la promesse d'un ordre nouveau. Or, il convient de bien clarifier ces différents enjeux sous peine que le débat ne s'engage de manière confuse. Il faut donc bien distinguer les différents registres et ce qui relève de :

- L'immigration et des conditions de la coexistence de cultures au départ étrangères les unes aux autres ;
- La question socioéconomique liée à un chômage endémique persistant et à une intégration sociale très difficile en dépit de la percée de certaines personnalités issues de l'immigration dans le champ politique, culturel et économique ;
- La question sécuritaire et stratégique, mais aussi idéologique, posée par le fondamentalisme et le terrorisme islamique ; etc.

Ainsi, « c'est un sujet à multiples dimensions, avec une question fondamentale : l'intégration des citoyens de culture musulmane dans les sociétés de l'espace européen. Car la situation est générale en Europe, à quelques nuances locales près » (M. Gauchet, 2015).

C'est dans ce contexte que doivent être repensés les rapports entre démocratie, islam et laïcité. Ce qui est en jeu réside dans les transformations de nos démocraties nationales et européenne et dans la recomposition des rapports problématiques et des séparations au cœur des régimes libéraux entre public et privé, universel et particulier, unité et diversité, liberté et sécurité, croyance religieuse et état de droit.

Depuis une dizaine d'années maintenant, le débat politique et intellectuel français (O. Roy, 2005) sur le sujet s'articule autour de clivages assez nets entre : d'un côté, ceux qui considèrent que l'héritage chrétien fait partie de l'identité française et européenne et qui pensent que l'islam n'est pas compatible avec la nation française – position que l'on trouve plutôt à droite de l'échiquier politique ; de l'autre, - plutôt à gauche -, les défenseurs de la « République » et de la « laïcité » qui se divisent entre « pessimistes » pour lesquels islam et laïcité sont incompatibles et « optimistes » qui espèrent le développement d'un islam laïc. En outre, un courant intellectuel « républicain », issu de la gauche mais ayant rompu avec elle, considère que le fond du problème réside dans les liens entre le fondamentalisme islamique et l'antisémitisme.

C'est dans ce contexte que s'inscrit régulièrement le projet politique (à droite comme à gauche) visant à ressusciter le sentiment défaillant d'une identité protectrice et rassurante (cf. le débat avorté sur l'identité nationale ou encore l'affirmation actuelle du « nécessaire renforcement du sentiment d'appartenance républicaine ») et à retrouver le sens de l'appartenance à la communauté nationale. Pourtant, la tentation de faire revivre les vieilles figures du « peuple », de la « nation », de la « république » et de la « laïcité » ne paraît pas à la hauteur des enjeux :

- D'abord, parce que le lien entre république et laïcité est le produit d'une histoire politique singulière en France entre l'Etat républicain et l'Eglise catholique et que cette équation n'est sans doute pas mécaniquement applicable aux rapports entre la démocratie française actuelle et l'islam ;
- Ensuite, parce qu'il y a manifestement un problème d'adhésion de certains citoyens au « consensus autour des valeurs républicaines » que l'on cherche à réactiver ;

- Enfin, parce que le modèle de la « laïcité de combat », qui a été au cœur de l'histoire de la République, obéit à une logique conflictuelle, qui a certes joué un rôle essentiel dans la construction de l'identité française, mais qui n'est peut-être pas le meilleur moyen de répondre à la question de la place de l'islam dans la société française aujourd'hui.

Pourtant, si on ne recréera pas le sentiment d'appartenance républicaine en brandissant les mots « République » ou « laïcité », il est nécessaire que l'action publique nationale et locale soit guidée par la nécessité de faire comprendre à nouveau la pertinence pratique de certaines valeurs. C'est le cas particulièrement de la liberté. Lorsque des enfants ou des adolescents disent « Je ne suis pas Charlie » ou pire « Je suis Coulibaly », il faut leur faire comprendre ce que signifierait pour eux en termes de liberté une société guidée par le fondamentalisme et les conduire à se demander s'ils voudraient vivre dans une telle société : que serait une France fondamentaliste ? C'est d'ailleurs la même question qu'il faut poser avec d'autres formes de radicalités et d'extrémismes.

## **2. Laïcité, liberté religieuse et démocratie libérale : une identité européenne ?**

### *La laïcité, une autre « exception française »*

Comme l'a écrit récemment Dominique Schnapper : « On le savait depuis des années. La haine de la France et la haine des juifs s'est développée dans certains quartiers dits « sensibles » (...). Pourtant, de crainte de stigmatiser les musulmans républicains – il ne faut pas oublier que le phénomène massif est celui de l'intégration progressive de la majorité de la population descendante des immigrés maghrébins -, faute aussi de savoir quoi faire contre le mal, un silence gêné et bien-pensant couvrait ces faits d'un voile d'ignorance. Par faiblesse, par lâcheté, par souci légitime de ne pas stigmatiser l'ensemble des musulmans, les intellectuels se taisaient, dénonçaient l'islamophobie plutôt que l'antisémitisme, sans oublier d'accuser le « républicanisme » dont la rigidité et le refus d'admettre les « différences » auraient été responsables des événements » (D. Schnapper, 2015). Il ne s'agit pas naturellement d'imputer au « républicanisme » la responsabilité des événements récents. Il ne s'agit pas non plus d'occulter le fait que « si l'islamisme n'est pas l'islam comme on l'a si souvent, et, à juste titre, répété, il n'en reste pas moins que c'est au nom de l'islam qu'agissent des terroristes d'une particulière barbarie et qu'ils prétendent trouver dans les textes sacrés de l'islam des justifications à leurs actions » (ibid.).

Tout en luttant naturellement contre l'islamisme comme idéologie politique, les débats autour de la place de l'islam en France semblent montrer néanmoins que la République doit sans doute se poser la question du dépassement de sa tradition uniformisante pour reconnaître la diversité des identités culturelles et religieuses tout en luttant contre l'islamisme comme idéologie politique : « Les islamistes ne voient pas l'islam comme une simple religion, mais comme une idéologie politique qui devrait réorganiser tous les aspects de la société (politique, droit, économie, justice sociale, politique étrangère, etc.). (...) Cette idéologisation de l'islam est explicite chez les acteurs islamistes » (O. Roy, 2004). L'Etat républicain doit certes garantir la sécurité de ses citoyens face aux menaces terroristes liées au radicalisme religieux. Par ailleurs, si l'Etat républicain est laïc et si la neutralité qu'il proclame doit s'imposer (ex. : l'appartenance confessionnelle ne doit jouer aucun rôle dans l'accès aux fonctions publiques ; aucun culte ne doit être favorisé aux dépens des autres ; etc.), les individus, eux, sont libres, libres de croire ou de ne pas croire, libres de participer ou non à tel ou tel culte. A l'exercice de ces libertés, seuls des motifs d'ordre public peuvent être opposés.

La France est le seul pays de l'UE à avoir inscrit la laïcité dans sa Constitution. En cela, elle représente un modèle original en Europe dans la mesure où les autres Etats membres n'ont pas instauré de manière aussi stricte la séparation des Eglises et de l'Etat. Toutefois, si la France est le seul pays « laïc » au sens strict du terme, celle-ci fait partie d'un espace européen des droits de l'homme. Or, si le droit européen, qu'il soit issu des Traités sur l'UE (TUE, Charte des droits fondamentaux) ou de la Convention européenne de sauvegarde des droits de l'homme (CEDH) ne consacre pas la laïcité, il en conditionne désormais l'évolution (O. Dord). Ce droit européen reconnaît la liberté religieuse (art. 9 de la CEDH<sup>1</sup> ; art. 2 du Traité sur l'Union européenne<sup>2</sup> ; art. 10 de la Charte des droits fondamentaux<sup>3</sup>) et offre en effet les voies permettant de garantir la liberté de conscience et le pluralisme confessionnel ; en un mot, il contraint l'Etat à une certaine neutralité. Cette exigence peut dès lors être acceptée par tous les Etats membres qui partagent une communauté de valeurs : liberté, égalité, pluralisme, tolérance, égalité entre les femmes et les hommes, non-discrimination.

### *Liberté de croyance et identité des Européens*

La liberté de croyance constitue l'une des évidences les moins contestables de l'univers intellectuel de la démocratie libérale européenne. Naturellement, la nature des relations entre les Eglises et l'Etat est variable d'un Etat membre de l'UE à l'autre : la Grande-Bretagne est un pays non-laïque car il a une religion officielle (et la Reine est le Chef de l'Eglise Anglicane) ; l'Eglise orthodoxe bénéficie d'un statut particulier dans la Constitution de la Grèce ; etc. Pourtant, les sociétés européennes se singularisent par un degré de sécularisation élevé (à part peut-être l'Irlande et la Pologne) et se distinguent d'autres pays occidentaux comme les Etats-Unis, pays laïc (affirmation de la séparation de l'Eglise et de l'Etat) mais qui reconnaît une place importante à la religion dans la sphère publique. C'est d'ailleurs cette différence en termes de sécularisation qui permet sans doute de rendre compte du décalage entre les traitements médiatiques des attentats à Paris en janvier 2015 et des caricatures sur le continent européen et dans le monde anglo-saxon (ou plus exactement une partie du monde anglo-saxon)<sup>4</sup>.

Dans les sociétés européennes, chaque individu est libre de croire ou de ne pas croire en dieu ; s'il croit, il est libre d'adhérer aux opinions et aux dogmes qui lui semblent les plus adéquats ; il est également libre de changer de religion. En ce sens, la liberté de croyance est l'une des composantes essentielles de la liberté de l'individu et – point essentiel – une expression particulière de la liberté de pensée, et in fine de la liberté, droit imprescriptible

---

<sup>1</sup> CEDH, Article 9 – Liberté de pensée, de conscience et de religion : 1. Toute personne a droit à la liberté de pensée, de conscience et de religion ; ce droit implique la liberté de changer de religion ou de conviction, ainsi que la liberté de manifester sa religion ou sa conviction individuellement ou collectivement, en public ou en privé, par le culte, l'enseignement, les pratiques et l'accomplissement des rites. 2. La liberté de manifester sa religion ou ses convictions ne peut faire l'objet d'autres restrictions que celles qui, prévues par la loi, constituent des mesures nécessaires, dans une société démocratique, à la sécurité publique, à la protection de l'ordre, de la santé ou de la morale publiques, ou à la protection des droits et libertés d'autrui.

<sup>2</sup> TUE, Article 2 :

L'Union est fondée sur les valeurs de respect de la dignité humaine, de liberté, de démocratie, d'égalité, de l'Etat de droit, ainsi que de respect des droits de l'homme, y compris des droits des personnes appartenant à des minorités. Ces valeurs sont communes aux Etats membres dans une société caractérisée par le pluralisme, la non-discrimination, la tolérance, la justice, la solidarité et l'égalité entre les femmes et les hommes

<sup>3</sup> Charte des droits fondamentaux, Article 10 – Liberté de pensée, de conscience et de religion : 1 Toute personne a droit à la liberté de pensée, de conscience et de religion. Ce droit implique la liberté de changer de religion ou de conviction, ainsi que la liberté de manifester sa religion ou sa conviction individuellement ou collectivement, en public ou en privé, par le culte, l'enseignement, les pratiques et l'accomplissement des rites. 2. Le droit à l'objection de conscience est reconnu selon les lois nationales qui en régissent l'exercice.

<sup>4</sup> [http://www.washingtonpost.com/opinions/what-it-means-to-stand-with-charlie-hebdo/2015/01/08/ab416214-96e8-11e4-aabd-d0b93ff613d5\\_story.html](http://www.washingtonpost.com/opinions/what-it-means-to-stand-with-charlie-hebdo/2015/01/08/ab416214-96e8-11e4-aabd-d0b93ff613d5_story.html)

<http://www.nytimes.com/2015/01/08/world/europe/charlie-hebdo-broke-taboos-defying-threats-and-violence.html>

<http://www.lefigaro.fr/medias/2015/01/08/20004-20150108ARTFIG00055-le-financial-times-juge-stupide-la-ligne-editoriale-de-charlie-hebdo-et-se-ravise.php>

<http://www.lefigaro.fr/medias/2015/01/13/20004-20150113ARTFIG00244-la-une-de-charlie-hebdo-censuree-par-de-nombreux-medias-anglo-saxons.php>

attaché à la personne humaine, et qui doit être placée au cœur de l'identité des Européens. La mobilisation du 11 janvier 2015 montre que la liberté peut être un puissant moteur de lien social quand on prend conscience qu'elle ne va pas de soi. C'est bien ce principe de liberté qui a réuni les Français et, au-delà des frontières hexagonales maints Européens, alors que très largement les libertés politiques étaient considérées par le monde politique comme acquises – tandis que la liberté économique était mal considérée notamment en France car renvoyée à l'ultra (ou néo) libéralisme et donc jugée incompatible avec l'idéal d'égalité. Or, de manière croissante, de nombreux citoyens font l'expérience concrète des limites de cette liberté ; c'est le cas notamment dans les banlieues où les libertés individuelles sont menacées par diverses formes d'insécurité mais aussi par un fondamentalisme qui nie certaines de ces libertés.

### *Quelles limites à la liberté religieuse ?*

L'histoire européenne est riche d'enseignements s'agissant de la reconnaissance du pluralisme religieux et de ses limites. Toute une tradition – directement issue du contexte des guerres de religions – a cherché à établir l'égalité des religions en affirmant que la liberté de conscience de chacun doit être inaccessible à l'Etat comme aux Eglises (Bayle) ; dans cette perspective, la foi relève de l'examen critique et du jugement (pour le dire autrement, la vérité ne peut être séparée de la recherche de la vérité). Dans les démocraties libérales, les religions peuvent être soumises à l'examen critique de la raison. Le problème peut dès lors surgir quand telle ou telle religion n'a pas encore fait l'objet d'un tel examen critique ; et aussi quand les droits de la conscience s'opposent aux lois de l'Etat et la question se pose alors de savoir quelles sont les limites à ce qui est tolérable en la matière. Quid de celui qui revendique la prétendue « vérité » de sa confession particulière avec intolérance ? Quelles sont les conduites défendables et quelles sont celles qui sont inadmissibles en matière de croyance ? Que faire si, décidant de suivre sa conscience, quelqu'un décide d'agir contrairement à la sécurité et aux libertés garanties par l'Etat ?

La pensée libérale apporte une réponse claire à cette question. L'Etat a été institué afin de garantir la conservation de la vie, de la liberté et de la propriété des individus et a donc pour fonction – séculière – de protéger les intérêts temporels des membres qui composent la société ; de son côté, les Eglises sont des réunions volontaires de femmes et d'hommes qui se réunissent afin de rendre un culte à leur dieu et de s'occuper par là-même du destin de leur âme en recherchant les voies du salut – en ce sens les Eglises exercent une fonction spirituelle grâce à la persuasion et non à la coercition ou / et la persécution (Locke). C'est dans ces conditions que peut s'exercer la liberté de croyance et de culte. Dans ce cadre, l'Etat doit laisser les Eglises libres d'instituer et de pratiquer la forme de culte qu'elles souhaitent à la condition qu'elles ne contraignent personne à la partager et qu'elles ne portent pas atteinte aux intérêts – vie, sécurité, biens, etc. – de ceux qui ne partagent pas leurs convictions. C'est de ce principe politique et non religieux que découle la séparation du politique et du religieux comme deux sphères autonomes ainsi que le renvoi de la religion à la sphère privée et aux opinions individuelles. La liberté religieuse ne saurait donc réduire les libertés individuelles protégées constitutionnellement, y compris au sein de la famille.

Ces exigences démocratiques et libérales prennent tout leur sens dans le contexte actuel et les propos de Ghaleb Bencheik qui suivent y font écho : « C'est à une refondation de la pensée théologique islamique qu'il faut en appeler (...). En finir avec la « raison religieuse » et la « pensée magique », se soustraire à l'argument d'autorité, déplacer les préoccupations de l'assise de la croyance vers des problématiques de l'objectivité de la connaissance, relèvent d'une nécessité impérieuse et d'un besoin vital. L'on n'aura plus à infantiliser des esprits ni à

culpabiliser des consciences. Les chantiers sont titanesques et il faut les entreprendre d'urgence ; le pluralisme, la laïcité, la désintronisation de la politique d'avec la religion, l'égalité foncière entre les êtres, la liberté d'expression et de croyance, la garantie de pouvoir changer de croyance, la désacralisation de la violence, l'Etat de droit sont des réponses essentielles et des antidotes primordiaux exigés » (cité dans D. Schnapper, 2015).

### **3. Principes communs, identité européenne et citoyenneté partagée**

Il est impossible de terminer cette note sans consacrer quelques développements cursifs à la question très débattue de l'« identité européenne » et de son articulation avec l'identité et la citoyenneté nationales.

#### *La renaissance des populismes en Europe : un symptôme de la crise politique des principes libéraux*

La renaissance des populismes constitue un symptôme très fort de la crise politique du libéralisme européen. Du Danemark à la Hongrie en passant par la France, le Royaume-Uni ou les Pays-Bas, les différentes élections nationales confirment la force des partis d'extrême droite et des populismes qui imposent dans le débat public un discours dont le cœur est constitué par un protectionnisme à la fois économique, culturel et identitaire. Sans doute les raisons qui rendent compte de ces évolutions diffèrent-elles d'un pays à l'autre. Pourtant, certains éléments d'explication peuvent être avancés qui permettraient de donner une cohérence d'ensemble à ces évolutions politiques.

D'abord sur un plan économique, ce retour du « populisme » a sans doute affaire, de manière générale, avec le sentiment de déstabilisation économique et de trouble identitaire ressenti par maintes opinions publiques dans le contexte d'ouverture internationale qui a caractérisé la dernière décennie. La globalisation de l'économie produit paradoxalement des effets allant dans le sens d'un repli sur soi, tendances qui vont se renforçant dans les périodes de crise : sur le plan interne, retour des aspirations à un tel repli narcissique ; hostilité aux étrangers et retour des discours xénophobes dans certains pays européens comme forme renouvelée du mécanisme du « bouc émissaire » mis en évidence par René Girard, les étrangers étant considérés comme responsables des maux économiques et sociaux ; sur le plan externe : consensus pour fermer les frontières de l'Union, durcissement des sociétés européennes à l'intérieur se traduisant par la volonté de se « protéger » contre les migrations de l'Est et du Sud.

Ensuite, sur un plan démographique, le retour du populisme dans des pays prospères sur le plan économique (par exemple au Danemark) s'exprime sous une forme « patrimoniale » (D. Reynié, 2011) et peut s'expliquer par les premières manifestations de sociétés de plus en plus âgées qui ne se caractérisent pas seulement par des craintes économiques mais plutôt par des craintes liées à la transformation d'un environnement dans lequel elles ne se reconnaissent plus nécessairement, ce qui explique l'importance renouvelée du thème de la place des religions et de l'exercice des cultes dans les sociétés européennes.

Sur un plan plus directement politique enfin, plusieurs symptômes de cette crise des principes libéraux paraissent aisément identifiables : prégnance et développement de discours où la sécurité est présentée comme la première des libertés et au nom de laquelle on en vient à miner les fondements des autres libertés ; relégation au second plan du primat des droits fondamentaux ; confusion des pouvoirs qui mine l'exigence de leur séparation (comme en témoigne la dévalorisation de la figure du juge, en France par exemple, prenant la forme de ce

qui a pu être appelé le « populisme pénal »). Plus fondamentalement, ce retour des populismes traduit une crise de la représentation – au sens propre du terme - qui ne parvient plus à remplir sa fonction de figuration des sociétés européennes actuelles (P. Rosanvallon, 2006), individualistes et fortement atomisées, d'où la nécessité de répondre à l'exigence d'identité et d'appartenance à une communauté.

### *Une identité européenne partagée ?*

Sur la base des principes fondamentaux mis en avant dans les développements qui précèdent, et qui sont placés au cœur du libéralisme politique qui forme le socle de notre constitution et des traités européens, les sociétés européennes doivent parvenir à bâtir un accord sur le respect de valeurs communes et d'une règle du jeu claire. Celles-ci doivent permettre à chacun, le cas échéant, de défendre les valeurs qu'il juge fondamentales, le cas échéant contre le choix du législateur, sans pour autant que de telles oppositions ne débouchent sur des conflits insurmontables qui diviseraient la société et sans pour autant que le débat d'idées ne se transforme en opposition aux systèmes politiques et démocratiques nationaux et européen eux-mêmes.

C'est précisément une telle règle du jeu qui est au fondement de la démocratie constitutionnelle, laquelle prévoit et fournit les instruments nécessaires pour prendre des décisions dans un contexte de préférences divergentes sans pour autant fragmenter la société et saper les fondements du système démocratique. C'est l'accord sur un tel principe commun ou sur une telle règle du jeu qui doit être reconnu légitime par les citoyens d'une communauté politique. Tocqueville écrivait : « Sans idées communes, il n'y a pas d'action commune, et, sans action commune, il existe encore des hommes, mais non un corps social »<sup>5</sup>. Les Français et les Européens ne pourront surmonter leur malaise face à des évolutions qui semblent leur échapper que s'ils sont sûrs de leurs principes communs : c'est là une condition indispensable de la cohésion des sociétés européennes.

L'adhésion à ces principes politiques et juridiques communs semble constituer la condition minimale d'une citoyenneté européenne conçue, non pas uniquement comme un ensemble de droits potentiellement universalisables, mais aussi comme sentiment d'appartenance à une communauté bâtie autour de principes donnant son contenu à un « sens commun » européen. Adhérer à ces principes et accepter les institutions qui les appliquent est déjà en soi une première forme d'identité politique européenne. En 2006, à la question « selon vous, qu'est-ce qui définit le mieux aujourd'hui l'identité européenne », 46 % des personnes interrogées répondent la démocratie et le respect des droits de l'homme<sup>6</sup>. Par ailleurs, les enquêtes d'opinion indiquent clairement que plus d'un citoyen sur deux se reconnaît une identité européenne complémentaire de son identité nationale. A la question « Vous sentez-vous comme... ? », la majorité des personnes interrogées déclarent aujourd'hui se sentir citoyens européens. Aujourd'hui, au sein de l'UE, 51% des citoyens se définissent comme citoyen national et européen, 6% comme européen et national, et 2% uniquement européen. A l'inverse, 39% des Européens (4 sur 10) se définissent uniquement par leur nationalité ; c'est le cas notamment du Royaume-Uni, de la Grèce et de Chypre. Pour ce qui concerne la France, 56% se considèrent Français et Européens ; 7% Européens et Français ; et 1% totalement Européens, ce qui équivaut à un total de 64% de

<sup>5</sup> Tocqueville, *De la démocratie en Amérique*, vol. 2 (1840), première partie, chapitre II, « De la source principale des croyances chez les peuples démocratiques » ; Gallimard, coll. « Bibliothèque de la Pléiade », 1992, p. 519.

<sup>6</sup> Eurobaromètre Flash, « Quelle Europe ? », 2006.

français qui se sentent européens. En revanche, 36% des personnes interrogées se considèrent comme Français uniquement<sup>7</sup>.

Des études qualitatives plus poussées ont montré que cette identité a un contenu plus politique ou civique que culturel ou ethnique (M. Bruter, T. Risse). C'est ce que l'on pourrait appeler l'« identité-citoyenneté » selon laquelle le motif d'appartenance à la communauté politique peut résider dans la reconnaissance et le partage de principes caractérisant une culture démocratique commune. Les exemples des Fédérations bâties sur des sociétés multiculturelles (les États-Unis, par exemple) montrent qu'une telle adhésion à une culture politique commune est possible. Le problème est que, à la différence du modèle américain de « patriotisme constitutionnel », qui existe bel et bien en effet sur l'autre rive de l'Atlantique, une telle identité politique ne pourrait se développer au sein de l'Union européenne qu'à partir des différentes interprétations des droits, des institutions et *in fine* des cultures politiques nationales (comme le montre clairement le cas de la « laïcité ») et qu'à la condition que l'UE puisse définir un cadre politico-juridique d'appartenance qui soit en même temps un cadre politique d'identification et d'appartenance pour les citoyens européens.

### *Identité européenne, principes démocratiques et défis de sécurité*

Au-delà de la réaffirmation des concepts, principes et valeurs clés des Européens, comment renforcer le sentiment d'appartenance à une « communauté » dont le socle repose sur de tels principes ?

Comme l'a écrit Pierre Hassner il y a près de vingt-cinq ans au moment de l'effondrement de l'Union soviétique : « Nous savons, par l'amère expérience du XXe siècle, qu'il n'y a pas de substitut à la liberté et qu'aucun système, aucune alliance, ni aucun Etat (...) ne peut se fermer au monde moderne sans connaître l'échec ou l'effondrement. Mais nous savons aussi que l'humanité ne vit pas que de liberté et d'universalité, que les aspirations qui ont conduit au nationalisme et au socialisme, la recherche de la communauté et de l'identité et la recherche de l'égalité et de la solidarité, reparaîtront toujours, comme elles le font déjà. C'est dans la mesure où le libéralisme pourra les incorporer et les concilier à la fois avec la liberté de l'individu et avec l'interdépendance de la planète, qu'il aura une chance, après avoir gagné la guerre froide, de ne pas perdre la paix » (P. Hassner, 1991). Dans la droite ligne de ce qui précède, il nous semble que l'Union européenne doit donc prendre en compte un certain nombre d'exigences et d'aspirations exprimées par les citoyens à ces sujets.

D'abord, prendre au sérieux le besoin de communauté et d'identité en engageant une réflexion politique commune sur les perspectives de l'élargissement et ses effets sur l'opinion, la signification géopolitique et le sens historique du projet européen (M. Foucher, 2007). Si la dévalorisation des frontières et du territoire inhérente à la construction européenne a produits des effets positifs (rendre inconcevable une nouvelle guerre entre pays européens pour conquérir ou reconquérir des territoires), force est de constater en même temps qu'il paraît difficile de différer davantage toute réflexion sur les limites de l'Union européenne. Pourquoi ? Fondamentalement, et au-delà même du fait que les frontières définissent la limite de la sécurité des entités politiques, parce que l'incertitude territoriale est source de trouble et d'angoisse pour nombre de citoyens, si l'on veut bien accepter l'idée que la distinction entre un « dedans » et

---

<sup>7</sup> Eurobaromètre Standard 82, « La Citoyenneté Européenne », Automne 2014, TNS Opinion & Social - [http://ec.europa.eu/public\\_opinion/archives/eb/eb82/eb82\\_citizen\\_fr.pdf](http://ec.europa.eu/public_opinion/archives/eb/eb82/eb82_citizen_fr.pdf)

un « dehors » est constitutive de l'identité politique et de la citoyenneté au cœur de l'idée démocratique. Ensuite, en revisitant le contrat social européen et en faisant droit à l'exigence de solidarité et de cohésion sociale ; Tocqueville avait déjà souligné que la démocratie est non seulement une forme de gouvernement mais aussi une « forme de société » dont le principe réside dans l'aspiration à l'« égalité des conditions ». (P. Rosanvallon, 2011). Avec la crise, la nécessité de développer la dimension sociale de l'Union européenne et notamment de la zone euro est devenue une évidence.

En outre, sur le plan externe, les défis de sécurité lancés aux Européens pourraient constituer un facteur de renforcement de ce sentiment d'appartenance à un ensemble commun ? Plus des 2/3 des crises de la planète, en réalité 70% des crises et tensions graves, se situent entre 3 et 6 heures de vol de Paris et de Bruxelles. La carte des crises révèle la singularité stratégique de l'Europe. On ne trouve rien de commun en termes de risques ouverts ou latents ailleurs, sauf en Asie du sud et de l'est (M. Foucher, 2014). Dans cette situation critique, non seulement l'indifférence n'est pas une option et les Européens devront prendre leurs responsabilités, mais un tel contexte doit permettre de réactiver nos principes et de définir nos intérêts communs. Or, si l'intégration européenne a libéré les Etats européens de la logique des rapports de force permanents, elle ne suffit pas par elle-même à les libérer des contraintes externes. Dans le même temps, d'autres ensembles régionaux n'ont pas le même problème : en dépit de la relativisation de leur puissance, les Etats-Unis s'appuient sur un patriotisme très fort, la défense de leur leadership mondial et la conviction de promouvoir des valeurs universalisables (morale chrétienne, démocratie) et des intérêts bien identifiés ; la Chine s'appuie quant à elle sur un équilibre trouvé entre la tradition confucéenne, l'Etat communiste et une stratégie mercantiliste. Autrement dit, les Etats-Unis et la Chine ont un système de valeurs et de compréhension du monde, un patriotisme, qui permet une action unie et résolue ainsi qu'une conscience de leurs intérêts collectifs, ce qui ne semble pas le cas de l'UE et de ses Etats membres aujourd'hui.

Pourquoi une telle asymétrie ? Parce que, pour l'Europe « la dimension la plus décisive est sans doute d'essence vitale : c'est son dynamisme intérieur, sa faculté de s'adapter sans se trahir, d'innover tout en consentant à s'ouvrir, de dialoguer et de coopérer avec les autres sans perdre son identité (...). Mais ce qui lui manque, aujourd'hui, c'est d'une part l'élan vital, la confiance en soi, l'ambition, et d'autre part la conscience de son unité. Si ailleurs les passions se déchaînent, les Européens, eux sont très peu passionnés, en tout cas par leur entreprise commune. Les passions existent au niveau des nations, mais elles tendent souvent à être surtout défensives ou négatives. C'est une ambition européenne qu'il faut créer ou faire revivre. Mais celle-ci, à son tour, ne peut pas être celle d'un Etat, elle doit être ouverte à la fois sur les nations qui composent l'Europe et sur le monde qui l'entoure et dont elle ne peut s'isoler » (P. Hassner, 2011). En d'autres termes, il s'agit de redonner de la fierté et de la confiance aux Européens (J.-D. Giuliani, 2014), en commençant par réaffirmer les principes au cœur de notre identité politique.

\*\*\*

*In fine*, surmonter le malaise ressenti par maints Français et Européens depuis plusieurs années, exige effet un réengagement autour des principes de nos démocraties libérales et le développement d'un sentiment d'appartenance, non seulement au niveau national mais aussi à l'échelle européenne. Il s'agit de (re)créer une vision et un sens, en un mot un projet intellectuel de long terme. Ce projet doit être celui de reconstruire un modèle politique proprement européen à l'échelle du continent capable de prendre en compte un certain nombre d'exigences incontournables : répondre à la crise de sens actuelle, au besoin de solidarité et à l'aspiration à

l'égalité, mais aussi recréer un sentiment d'appartenance par la recherche de la communauté et de l'identité. Sur le plan externe, il s'agit de le rendre « compétitif » dans la concurrence mondiale des modèles de civilisation et d'organisation politique et socioéconomique.

*Note rédigée par Thierry Chopin, directeur des études*

### **Bibliographie indicative:**

BRUTER, Michael, *Citizens of Europe? The Emergence of a Mass European Identity*, New York (N. Y.), Palgrave Macmillan, 2004

CHOPIN, Thierry, JAMET, Jean-François, LEQUESNE, Christian, *L'Europe d'après. En finir avec le pessimisme*, Paris, Lignes de repères, 2012

CHOPIN, Thierry, « Le libéralisme européen à l'épreuve » in Alain Laquièze *et alii*, *Populismes. L'envers de la démocratie*, Paris, Paris, Vendémiaire, 2012

DORD, Olivier. *Laïcité : Le modèle français sous influence européenne*. Paris, Note de la Fondation Robert Schuman, n°24, 2004

FOUCHER, Michel, « Europe : anciens et nouveaux enjeux de voisinage », *Question d'Europe*, n°326, Fondation Robert Schuman, septembre 2014

FOUCHER, Michel, *L'obsession des frontières*, Paris, Perrin, 2007

GAUCHET, Marcel, Contribution à la consultation citoyenne lancée par le Président du Sénat : « Engagement républicain et sentiment d'appartenance à la nation », entretien avec M. Gérard LARCHER, Président du Sénat, 19 février 2015

GAUCHET, Marcel, *La religion dans la démocratie, parcours de la laïcité*, Paris, Gallimard, coll. « Le débat », 1998

GAUCHET, Marcel, *Le désenchantement du monde*, Paris, Gallimard, coll. « Bibliothèque des sciences humaines », 1985

GIULIANI, Jean-Dominique, *Pourquoi l'Europe restera le cœur du monde. Petit traité d'optimisme*, Paris, Lignes de repères, 2014

HASSNER, Pierre, « Préface », ESPER, Philippe (et. Alii), *Un monde sans Europe ?*, Paris, Fayard/Conseil économique de la défense, 2011

HASSNER, Pierre, « L'Europe et le spectre des nationalismes », *Esprit*, octobre 1991 ; repris dans *La violence et la paix*, Paris, Le Seuil, 1995

KEPEL, Gilles, *Quatre-Vingt-Treize*, Paris, Gallimard, 2012

KEPEL, Gilles, *Banlieue de la République*, Paris, Gallimard, 2011

LOCKE John, *Lettre sur la tolérance* (1689)

MONOD, Jean-Claude, « Quelle(s) politique(s) d'intégration au sein de l'Union européenne ? » *Question d'Europe* n°53, Fondation Robert Schuman, 2007

REYNIE, Dominique, *Populismes : la pente fatale*, Paris, Plon, coll. « Tribune libre », 2011.

RISSE, Thomas, « European Institutions and Identity Change: What have we Learned », in R. H. Herrmann T. Risse, M.B. Brewer (eds), *Transnational Identities: Becoming European in the EU*, Lanham (Md.), Rowman & Littlefield, 2004.

ROSANVALLON, Pierre, *La société des égaux*, Le Seuil, 2011.

ROSANVALLON, Pierre, *La contre-démocratie. La politique à l'âge de la défiance*, Paris, Le Seuil, 2006

ROY, Olivier, *La Laïcité face à l'islam*, Paris, Stock, coll. « Les essais », 2005

ROY, Olivier, *Globalized Islam: The Search of an New Ummah*, New York, Comumbia University Press, 2004

SCHNAPPER, Dominique, « Pourquoi cette haine ? », in *Commentaire*, vol. 38, n°149, printemps 2015

SCHNAPPER, Dominique, « Intégration nationale et intégration des migrants : un enjeu européen », *Question d'Europe* n°90, Fondation Robert Schuman, 2008

SHULSKY, Abram, « La démocratie libérale : victorieuse et assaillie », in *Commentaire*, vol. 37, n°148, hiver 2014-2015

TERTRAIS, Bruno, *Europe/Etats-Unis : Valeurs communes ou divorce culturel ?* Paris, Note de la Fondation Robert Schuman, n°36, 2006

WIHTOL DE WENDEN, Catherine, « Démographie, immigration, intégration », *Question d'Europe* n°111-113, Fondation Robert Schuman, 2008